

Aide JPA/ANCV

Départs en classes de découvertes et en voyages scolaires éducatifs

La Jeunesse au Plein Air soutient financièrement le départ des enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes. Les aides concernent les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. Une attention particulière est portée aux enfants en situation de handicap. Ces aides contribuent à développer la mixité sociale dans les séjours. Pour en bénéficier, un cofinancement est nécessaire.

Notre action est possible grâce aux dons des particuliers et des entreprises, grâce à la campagne de solidarité organisée tous les ans dans les établissements scolaires et grâce aux différents partenaires de la JPA au niveau national et local.

Une commission examine chaque dossier et décide de l'octroi ou non de l'aide.

Dispositif d'aide pour le départ des enfants en classes de découvertes ou en voyages scolaires éducatifs :

Cette aide a été mise en place en partenariat avec l'ANCV et est distribuée sous forme de chèques vacances.

- Elèves des établissements du premier et du second degré
- Enfants valides ou en situation de handicap (avis de la Commission des droits et de l'autonomie)
- Quotient familial inférieur à 901

En fonction du quotient familial, l'aide peut représenter entre 15% et 35% du coût du séjour pour un élève valide et entre 20% et 40% du coût du séjour pour un élève en situation de handicap.

La priorité est donnée aux établissements implantés dans des territoires relevant du dispositif "politique de la ville", en zone d'éducation prioritaire (REP, REP+), en zone rurale de revitalisation ou en zone rurale de moins de 2 000 habitants.

Plus d'infos sur : <http://jpa.asso.fr/index2.php?goto=decouvertes>

Une question ? Nous sommes à votre disposition au : 01 44 95 81 28

Contacts :

Secrétariat du dispositif ANCV :	Grâce Lendoye	jpa-ancv@jpa.asso.fr
Responsable du dossier :	Alice Vonfelt	a.vonfelt@jpa.asso.fr